

Province de Québec

Municipalité de Landrienne

2011 07 04

A une séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Landrienne en date du 04 juillet 2011 au lieu et à l'heure réglementaire étaient présents les conseillères et les conseillers suivants: Mesdames Maryse Bélanger, Carolle Perron et de même que Messieurs Benoit Brisson, Steve Champagne, Richard Lecomte. Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint Monsieur Jean-Paul Villeneuve était aussi présent et comme il y a quorum la pro maire Madame Maryse Bélanger déclara la séance ouverte.

**Résolution
no.1107-128**

Claim dans le territoire urbanisé.

Il est proposé par la conseillère Mme Maryse Bélanger.
Et unaniment résolu.

QUE le conseil de la municipalité de Landrienne n'accepte aucune exploration minière, de forage où travaux d'exploration minière sur ses terrains et propriétés. Et qu'aucun exploration minière, travaux d'exploration minière où de forage ne pourra être effectué dans les 1000 (mille) mètres entourant le terrain de la station de pompage qui est enregistré au cadastre officiel du Québec au numéro 4004420 (puits d'approvisionnement d'eau potable) de la municipalité.

Adopté

Copie Conforme

Municipalité de Landrienne

et j'ai signé:

